



DECISION DU MAIRE N° 15/2026 DU 07 JUILLET 2026

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DES UTILISATEURS PROFESSIONNEL – DISTRIBUTION DE DOCUMENTS

Le Maire de Vert le Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le contrat pour la distribution de documents de la commune de Vert le Grand par la société SESAME ;

CONSIDERANT que le contrat est conclu du 01-07-2026 au 30-06-2027 ;

DECIDE

ARTICLE 1er : de signer le contrat avec la société SESAME pour la distribution des documents de la commune de Vert le Grand pour une durée allant du 01/07/2026 au 30/06/2027.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 07 juillet 2026



Le Maire,

Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE

le 14/08/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-091-219106481-20260707-15_2026-AR